TRANEL (Travaux neuchâtelois de linguistique), 1996, 26, 33-41

Langues et éducation au Rwanda

Melchior KANYAMIBWA
Professeur de langues
au Petit Séminaire de Butare (1982-1988)

Le problème des langues utilisées dans l'enseignement nécessite une profonde réflexion pour pouvoir suggérer des solutions adéquates à la situation des pays du tiers-monde, où les langues maternelles sont souvent reléguées au second plan au profit des langues étrangères. Pourtant, la langue maternelle devrait être la langue véhiculaire de l'enseignement, car l'éducation qui ne tient pas compte de la mentalité, des traditions et des conditions des gens concernés est vouée à l'échec. Les difficultés liées à la volonté de tenir compte de cette exigence sont pourtant multiples, par exemple la formation des maîtres, le manque de matériel scolaire et surtout le changement de mentalité. L'intérêt pédagogique de cette démarche devrait être appuyé par une volonté politique pour sa bonne réalisation. La multiplicité des langues n'est pas le seul handicap comme le montre le cas du Rwanda, pays monolingue de l'Afrique Centrale.

Brève présentation du Rwanda

Le Rwanda est un pays de l'Afrique Centrale qui s'étend sur 26'338 kilomètres carrés. Il est entouré par quatre pays, l'Uganda au nord, le Burundi au sud, la Tanzanie à l'est et le Zaïre à l'ouest.

En 1990, sa population avoisinait sept millions d'habitants. Le taux de scolarisation était de 67% pour le primaire et de 7% au secondaire. Le nombre des élèves du primaire était de 1'100'437, dont 547'689 filles; celui des élèves de l'école secondaire était de 70'400, dont 30'523 filles; au supérieur, on dénombrait 3'389 étudiants, dont 639 filles.

Le Rwanda est parmi les rares pays d'Afrique où toute la population parle une seule langue. Cette langue est le kinyarwanda. Les variantes dialectales régionales qu'on observe ne nuisent nullement à la compréhension mutuelle de tous les Rwandais. Les langues officielles sont le kinyarwanda et le français.

Dans les milieux urbains, le swahili est une langue très utilisée, notamment dans le monde des affaires, phénomène qui s'explique par les échanges surtout commerciaux que le Rwanda entretient avec la Tanzanie et le Kenya.

Il est à noter qu'avec le retour de nombreux Rwandais de leurs pays d'exil (Uganda, Burundi, Zaïre, Tanzanie), les langues parlées au Rwanda se sont multipliées. L'approche sociolinguistique de ce contact de langues et de cultures présente un intérêt certain.

A la suite de ce reflux de populations, l'anglais s'est vu promouvoir au rang de troisième langue officielle en juillet 1994.

Dans la présente contribution, nous ne pourrons malheureusement pas aborder cette période récente. Nous présenterons ici le fruit de notre expérience accumulée lors de nos années d'enseignement au Petit Séminaire de Butare et de recherche à temps partiel à l'Institut National de Recherche Scientifique (INRS) de 1981 jusqu'à 1988.

Histoire des langues utilisées dans l'enseignement au Rwanda

Les langues utilisées dans l'enseignement pendant la période coloniale

Comme la plupart des pays africains, le Rwanda est un pays à tradition orale. L'écriture et l'alphabétisation ne datent que des années 1900, temps de l'arrivée des premiers missionnaires.

A leur arrivée, ces missionnaires ont créé des écoles en vue de préparer efficacement les auxiliaires pouvant les aider dans leur travail d'évangélisation, à savoir les catéchistes et les séminaristes.

Ils ont bénéficié de l'appui de l'autorité coloniale dans cette campagne de scolarisation. Par contre, les Rwandais et surtout leurs dirigeants de l'époque accueillaient cette initiative avec beaucoup de réserve et de scepticisme, puisque l'école perturbait non seulement l'univers mental des enfants, mais encore elle remettait en question toute leur organisation socioculturelle. En détournant les enfants des tâches que la tradition leur assignait (chercher du bois de chauffage, puiser de l'eau, garder le bétail, s'occuper de leurs petits frères), l'école privait leurs parents d'une main-d'oeuvre précieuse.

La réglementation de l'époque sur l'emploi des langues pourrait se résumer comme suit: le kinyarwanda était la langue utilisée dans toutes les écoles primaires, le français était la langue d'enseignement dans les écoles secondaires, le swahili, langue très utilisée à l'époque dans l'administration, était enseigné dans les écoles de l'Etat et dans les écoles missionnaires pour futurs auxiliaires de l'administration. Dans les séminaires préparant les futurs prêtres et dans les collèges, les élèves apprenaient aussi le latin et le grec.

Selon les époques de la période coloniale, quelques élèves ont eu à leurs programmes l'enseignement de l'allemand ou du flamand.

La réglementation sur l'usage des langues depuis l'Indépendance du Rwanda

Quelques données législatives

Depuis l'Indépendance, la constitution du 24 novembre 1962 précisait que la langue nationale de la République rwandaise était le kinyarwanda et les langues officielles, le kinyarwanda et le français.

En ce qui concernait l'enseignement, la loi scolaire du 27 août 1966 précisait que la langue d'enseignement au primaire était le kinyarwanda, tandis qu'au secondaire les deux langues officielles étaient les langues d'enseignement.

La même loi explicitait la question de l'enseignement des langues en précisant que le kinyarwanda et le français étaient des branches obligatoires au primaire, tandis qu'au secondaire les branches obligatoires étaient le kinyarwanda, le français et l'anglais. Le français occupait à la fois le statut de langue d'enseignement et celui de branche obligatoire comme langue enseignée à l'école secondaire. En ce qui concernait l'apprentissage du français à l'école primaire, les élèves recevaient quelques cours de français à partir de la quatrième année à raison de quelques heures par semaine.

Les raisons de ce statut particulier du français

Dans certains pays africains, la justification de l'emploi des langues européennes s'appuyait sur différentes raisons, comme l'éloignement de l'influence des cultures autres que celle du pays colonisateur, l'utilité pratique, l'unité politique à cause de la multiplicité des langues parlées par les indigènes, etc.

Les programmes scolaires de 1972 justifiaient la place du français ou le statut du français comme suit:

> Le français, seconde langue officielle est surtout pour les Rwandais, la langue des techniques modernes et de l'évolution, ainsi que la langue de communication avec l'extérieur. (MINEDUC 1972)

En effet, la raison liée à la multiplicité des langues ne pouvait avoir de valeur puisque les Rwandais n'avaient qu'une seule langue en commun. Le français s'imposait donc par son utilité pratique: nécessité de

communications, d'échanges avec d'autres peuples, nécessité aussi certainement d'entrer en contact avec la culture qu'il véhicule.

La place du kinyarwanda, langue maternelle

Le monolinguisme du Rwanda a facilité l'enseignement des enfants dans leur langue maternelle dès leur jeune âge. Plusieurs publications, ainsi que des manuels d'enseignement ont été élaborés en kinyarwanda depuis l'arrivée des premiers missionnaires en 1900.

Dans les années 1970, il y eut un courant de retour aux sources traditionnelles qui disait que:

> L'usage des langues africaines dans l'enseignement facilite le processus de l'apprentissage et engendre l'esprit de créativité. La langue africaine parlée en famille et dans la vie quotidienne est le meilleur support de la pensée africaine, car il a été démontré qu'on ne peut pas penser avec la tête d'autrui. Seule l'éducation en langues africaines peut résoudre le problème du déséquilibre existant entre l'élite et la masse, les parents et les élèves et favoriser ainsi le développement harmonieux des pays africains. (UNESCO 1971)

Ce courant a trouvé le Rwanda déjà assez avancé dans le domaine de la valorisation du patrimoine linguistique et culturel.

A la suite de ce courant, le Rwanda entreprit une réforme de l'enseignement dont les objectifs étaient entre autres de «lutter contre le déracinement des élèves pour leur meilleure réinsertion dans leur milieu.» (MINEDUC 1972)

En effet, depuis l'Indépendance (1er juillet 1962), la scolarisation au primaire était obligatoire. En l'espace de dix ans, les effectifs de l'école primaire avaient doublé mais les admissions au secondaire restaient stationnaires; seulement 5% des effectifs du primaire pouvaient être admis au secondaire.

A titre d'exemple, l'année 1970-1971, sur les 33'813 lauréats du primaire, seuls 2'526 élèves furent admis au secondaire. Cette situation était ainsi décrite dans le préambule des nouveaux programmes de 1972:

> L'inadaptation de l'enseignement au Rwanda étant devenue d'une année à l'autre plus visible, la nécessité est apparue de réaliser une réforme visant à scolariser un plus grand nombre d'élèves tout en adaptant les programmes aux données sociales, économiques et culturelles de la réalité nationale. Jusqu'à présent le système scolaire, considéré comme l'unique instrument de promotion sociale, a surtout pour mission de fabriquer des diplômés, recherchant de préférence un emploi dans la fonction publique. Il convient par conséquent de modifier cette tendance, d'adapter l'enseignement aux besoins économiques et sociaux du milieu et de faire en sorte que l'école rattache les élèves à la terre au lieu de les en écarter. (MINEDUC 1972)

Pour y arriver, cette réforme prévoyait notamment la prolongation des années de scolarité de l'enseignement primaire. De six ans, on passa à huit ans d'enseignement primaire dans l'espoir qu'à cet âge l'enfant terminerait sa scolarité, apte à retourner auprès de ses parents pour les aider dans les travaux des champs et autres métiers. Les deux années supplémentaires dispensaient aux enfants un apprentissage des métiers (menuiserie, vannerie, construction).

Pour la langue d'enseignement, la réforme prit, entre autres, l'option d'intensifier et de généraliser à l'école primaire l'enseignement de toutes les branches en kinyarwanda. Cette décision posait pas mal de problèmes, surtout que les manuels scolaires étaient à élaborer, et que les enseignants devaient être formés à la nouvelle méthodologie; la transition du primaire au secondaire était compliquée, en outre, par le fait que les élèves devaient commencer à tout apprendre en français. De même, les parents n'ont pas du tout adhéré à cette réforme à cause notamment de cette prolongation des années du primaire et de ce recours intensif au kinyarwanda.

L'expérience fut donc un échec, surtout à cause de la précipitation de la réforme, qui n'a pas su associer les divers agents du processus (par ex. enseignants et parents). La pertinence des objectifs n'est pas à démontrer, mais les résultats de l'expérience furent décevants.

Pourtant, sur le plan linguistique, la réforme a eu le mérite de hâter la réflexion sur la possibilité et l'intérêt qu'il y a à enseigner à l'enfant dans sa langue maternelle, chaque langue, dont le kinyarwanda, étant capable de véhiculer, d'exprimer des notions jusque-là dispensées en français. Des manuels scolaires en kinyarwanda furent élaborés dans différentes disciplines, de nouveaux mots furent créés, d'autres furent adaptés. Cette initiative de recourir au kinyarwanda dans l'enseignement débouchait sur un certain nombre de difficultés pratiques.

Problématique de l'usage du kinyarwanda dans l'enseignement

Le fait que les Rwandais avaient une seule langue a facilité l'essor de celle-ci. Le kinyarwanda fut donc dès le début de l'alphabétisation une langue de communication et d'échanges. Les premiers écrits en kinyarwanda ont commencé avec l'évangélisation: le kinyarwanda était la langue utilisée par les prédicateurs dans leurs homélies, dans la traduction de la Bible et dans les écoles.

Mais le fait que tous les Rwandais parlaient le kinyarwanda ne suffisait pas pour qu'il soit une langue d'enseignement. Plusieurs raisons sont à l'origine de cette impossibilité.

a) Difficultés liées à la notation de certains phonèmes

Les premiers à avoir transcrit le kinyarwanda furent les missionnaires arrivés au début du siècle. Ils recouraient à une notation phonétique. Les premiers écrits, les premiers manuels scolaires et religieux suivent, en ce qui concerne leur orthographe, ce modèle.

Mais pour les utilisateurs de ces manuels, la transcription phonétique s'avéra compliquée, vu qu'elle exigeait des lecteurs et utilisateurs des connaissances linguistiques qui leur faisaient défaut. Cela fut à la base d'une polémique. De multiples réformes furent opérées. Différents courants d'opinion se firent remarquer. Les divergences portaient surtout sur la notation de certains contacts de phonèmes, notamment les séquences consonne-consonne (-consonne)-semivoyelle-voyelle. Le Département, ayant la culture dans ses attributions, édicta des directives qui ne firent pas taire pour autant les controverses.

b) Difficultés liées à la représentation graphique de la tonalité et de la quantité vocalique

Le kinyarwanda, à l'instar des autres langues «bantou», comporte une opposition sémantique liée à la hauteur de l'émission de la voyelle (ton bas-ton haut) ou à la durée (voyelle longue-voyelle brève).

La discussion portait sur ceci: fallait-il représenter dans la transcription cette quantité vocalique et cette tonalité ?

De nouveau, différents courants d'opinion se firent remarquer. Diverses propositions de représentations graphiques furent émises. Des modèles de notation et de lecture de ces signes furent élaborés. Mais, mis à part les divergences qui apparurent dans la notation de ces signes «diacritiques», la lecture ou l'écriture de ces signes exigeait une initiation et une formation de l'utilisateur.

Encore une fois, le Département de la culture fut convié à régenter: l'orthographe officielle du kinyarwanda ne devait pas noter la quantité et la tonalité. En revanche, il fut retenu que dans les écoles (secondaires d'abord, primaires ensuite) les élèves devaient apprendre la représentation graphique des tons et de la longueur vocalique dans leur langue dans l'espoir que, grâce à cette initiation précoce, petit à petit, l'on se familiariserait avec cette notation.

c) Difficultés liées à la morphologie du kinyarwanda

La maîtrise de la grammaire du kinyarwanda était un élément capital pour en faire une langue d'enseignement. Malheureusement, les essais de grammaire existants avaient été calqués sur le modèle du français sans tenir compte de la spécificité des langues bantou, notamment quant au problème des classes nominales, à la morphologie des mots, au principe des accords, à la conjugaison verbale, etc. qui n'ont pas nécessairement d'équivalents en français.

Aucun manuel de grammaire n'était à la disposition des enseignants et des élèves. Des travaux de recherche étaient en cours, mais ils n'avaient pas encore officialisé leurs résultats. Seules quelques directives du Département de l'Education servaient de référence aux enseignants.

d) Le problème du lexique

L'autre difficulté majeure fut celle de pouvoir trouver des termes en kinyarwanda dans l'enseignement de certaines matières (chimie, mathématique, biologie), qui exigeaient la formation de nouveaux mots en kinyarwanda. Pour faire face à cette difficulté, une commission nationale de terminologie fut mise en place et rattachée au Bureau Pédagogique du Département de l'Education. Cette commission avait un bureau permanent qui préparait et synthétisait le travail d'une soixantaine d'experts de toutes les filières à couvrir.

Les membres ce cette commission avaient à élaborer un répertoire de termes techniques, soit par une adaptation de termes étrangers à ceux existants en kinyarwanda, soit en forgeant purement et simplement de nouveaux mots. A l'inverse de ces premiers mots, dont l'assimilation ne posait pas beaucoup de problèmes, les mots forgés ou créés ne se limitaient qu'à l'usage de la sphère scolaire sans possibilité de les voir passer dans l'usage courant du kinyarwanda. Les enseignants et les élèves ne cachaient pas leur malaise face à ces mots.

e) La complémentarité entre le kinyarwanda et le français

Malgré que les différentes réformes de la Constitution réaffirmaient toujours le statut du kinyarwanda et du français comme langues officielles, dans la réalité, le français restait la seule langue de l'administration. Il suffisait pour s'en convaincre de voir les

correspondances administratives, les noms des rues, les inscriptions sur les bâtiments administratifs.

A défaut de leur donner un nom en kinyarwanda, il y aurait lieu de recourir aux deux langues, comme le font les pays à plusieurs régimes linguistiques.

Malgré cette constatation, le kinyarwanda et le français se sont toujours cotôyés sans concurrence majeure. Même si le français semble plus utilisé dans l'administration, le kinyarwanda reste une langue de communication dans les secteurs scolaire, religieux et artistique notamment.

Ce bilinguisme adopté par les Rwandais était d'une utilité indéniable. Dans les conditions autres que celles du Rwanda, seule la langue maternelle aurait été prise comme langue officielle et langue d'enseignement, le français restant comme deuxième langue enseignée. Mais pareille solution aurait enfermé le Rwanda dans d'étroites limites et lui aurait barré le chemin de l'ouverture sur le monde extérieur. De même, le français seul ne pouvait être pris comme langue d'enseignement des techniques modernes. La meilleure solution est cette complémentarité non concurrentielle, chacune des langues jouant son rôle sur le plan social et pédagogique.

Il importe pour cela de régulariser l'équilibre entre les deux langues et de prévoir à long terme le rôle qui revient à chacune dans le milieu social et national rwandais.

Conclusion

Dans le cadre de cette réflexion sur la relation entre langues et éducation, l'expérience du Rwanda présente un grand intérêt. Les tâtonnements successifs dont cet article a fait état montrent les difficultés auxquelles les pays du tiers-monde en général et le Rwanda en particulier sont confrontés. Mais en même temps, l'actualité et la nécessité de cette approche sont d'une importance capitale dans ce siècle où chaque peuple tient à son identité culturelle.

Bibliographie

Auerhan, J. (1971). Rwanda: stratégies possibles de l'éducation, UNESCO.

Meister, A. (1966). L'Afrique peut-elle partir ? Paris: Seuil.

MINEDUC (1972). Elaboration du deuxième plan quinquennal. Rapport de la Commission de l'Education Nationale. Kigali.

UNESCO (1951). L'emploi des langues vernaculaires dans l'enseignement. Rapport intérimaire présenté par le Secrétariat de l'UNESCO, 17 septembre 1951.

UNESCO (1971). Réunion d'experts sur la promotion des langues africaines en Afrique Centrale et en Afrique Orientale comme instruments de culture et d'éducation permanente. Dar-es-Salam, 15-21 décembre 1971.